



La Plagne-Tarentaise, le 19 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations

Dossier suivi par : Mme Christelle LAISSUS – **Ligne directe :** 04.79.09.72.07 – **Courriel :** finance4@laplagnetarentaise.fr

Objet : Campagne de subventions 2027

Mesdames et Messieurs les Présidents,

La commune de La Plagne-Tarentaise souhaite poursuivre son soutien aux associations qui participent activement à la vie locale, au développement des activités sportives, culturelles et sociales, ainsi qu'au lien entre les habitants.

Dans le cadre de la préparation du budget 2027, nous vous invitons à transmettre votre demande de subvention pour l'année à venir. Les documents nécessaires à la constitution de votre dossier sont disponibles sur le site internet de la mairie : www.laplagnetarentaise.fr.

Afin de permettre l'examen de votre demande, nous vous remercions de joindre les pièces suivantes :

- Le formulaire CERFA unique n° 12156, dûment complété et signé ;
- Le contrat d'engagement républicain signé ;
- Le règlement de demande de subvention ;
- Les comptes annuels clôturés en 2026 ;
- Le bilan des actions réalisées en 2026 et, le cas échéant, le compte rendu de l'utilisation de la subvention communale perçue en 2026.

Nous vous rappelons que l'association doit être inscrite au Répertoire national des associations (RNA) et immatriculée au répertoire Sirene, géré par l'Insee.

Les dossiers complets devront être transmis à la mairie au plus tard le **15 décembre 2026**. Tout dossier incomplet ou reçu hors délai ne pourra être instruit ni présenté au conseil municipal.

Nous vous remercions pour votre implication et pour les actions que vous conduisez au bénéfice de notre territoire.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Présidents, en l'assurance de nos salutations distinguées.

L'élú référent de la commission Sport et Associations
Blanchet Arnaud

Le Maire
Jean-Luc BOCH

